DLP [redacted] 22-5-08019331



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



FREDON Poitou-Charentes

S.R.P.V. POITOU – CHARENTES

Bulletin technique n° 16 du 21 Mai 2008 (2 pages)

Grandes Cultures

BLE : stade épiaison à mi floraison

Maladies foliaires

En situations non protégées, la progression de la **septoriose** se confirme avec une forte présence sur F2 (fréquence de 60 à 100 %) et passage sur F1.

En parcelles, la **rouille brune** n'a pas évolué.

Fusarioses

En complément au bulletin précédent, il est précisé que le travail simplifié ou le semis direct constitue un facteur de risque par rapport au labour (risque maximisé en situations de type précédent maïs sorgho, melon en travail simplifié ou semis direct).

Pour les préconisations, se reporter au bulletin précédent ; sur le blé tendre, intervenir si nécessaire avant le prochain passage orageux annoncé et dans un délai d'une semaine sur blé dur.

Pucerons

Le vol à la tour n'a pas commencé.

En parcelles, leur présence est rarement signalée sur épis.

A surveiller.

COLZA : Stade G4

Pucerons

Maintenir la surveillance.

POIS DE PRINTEMPS : Stade floraison à gousses plates

Maladies

Les conditions climatiques ont été favorables à l'**anthracnose**.

Effectuer la seconde intervention.

Ravageurs

Les populations de pucerons restent faibles. La progression des captures de **tordeuses** se confirme.

Surveiller l'évolution des pucerons. En production de semences et pour l'alimentation humaine, intervenir vis-à-vis des tordeuses, de préférence avec un produit efficace aussi sur bruches.

LUPIN :

Depuis une semaine, des symptômes d'**anthracnose** sont signalés sur culture de printemps.

A l'apparition des premiers symptômes, intervenir de préférence avec l'Amistar.

TOURNESOL : stade levée à 2-3 paires de feuilles

Pucerons

A la tour, les captures d'ailés ont été assez importantes du 6 au 15. En parcelles, la situation est hétérogène.

Des infestations assez fortes ont été signalées en Sud Vienne ; la présence d'ailés est fréquente.

En cas d'attaque **précoce** et généralisée, les pucerons peuvent provoquer une chute de rendement de l'ordre de 3 à 4 quintaux.

L'incidence des pucerons est négligeable à partir du stade bouton étoilé.

Les seuils d'intervention habituellement retenus sont :

- **30 à 50** par plante jusqu'au stade 5 paires de feuilles ;
- **50 à 100** au delà de ce stade jusqu'au stade **bouton étoilé**.

L'observation de symptômes nets de crispation du feuillage **sur plus de 10 % des plantes** est également considérée comme un seuil d'alerte.

La vitesse de croissance de la culture et l'activité des auxiliaires sont aussi à prendre en compte.

Surveiller l'évolution des populations et intervenir si nécessaire.

MAÏS : stade 2 à 6 feuilles

Pyrale - Sésamie

Le vol de **sésamie** a commencé assez tardivement avec des captures en faible nombre sur plusieurs sites en Charente-Maritime et ponctuellement en Sud Deux-Sèvres et Sud Charente.

Les conditions climatiques vont devenir favorables à la poursuite du vol.

Des captures de **pyrale** sont signalées en faible nombre en Sud Vienne, Sud Charente et ponctuellement en Charente-Maritime.



BLE
Pucerons
A surveiller

TOURNESOL
Pucerons
Présence hétérogène
A surveiller

MAÏS
Sésamie-pyrale
Vols en cours
Eléments de stratégie

ADIVALOR
Collecte E.V.P.P.

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
13 Route de la forêt
86580 BIARD
Tél : 05 49 62 98 25
Fax : 05 49 62 98 26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet : www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°1664-AD
ISSN n°0294-4693

ELEMENTS DE STRATEGIE

Les sondages larvaires à l'automne permettent de faire le point sur les niveaux d'infestation dans la région.

En plus de la lutte **agronomique** à mettre en oeuvre dès la récolte, la lutte directe est nécessaire pour les limiter les pertes de rendement et les risques d'obtenir une production non conforme aux exigences sanitaires (mycotoxines).

1/ Lutte directe contre la sésamie en maïs consommation

▸ En Charente, Charente-Maritime et Sud Deux-Sèvres où ce ravageur est prioritaire ; pour les maïs les plus avancés, les périodes d'intervention à prévoir sont :

- du **26 au 28 mai** pour le Dimilin Flo à dose pleine, ou en 2 passages à demie dose espacés de 10 jours (dans ce cas, le premier passage peut être effectué quelques jours plus tôt) ;
- du **30 mai au 03 juin** pour le 1er traitement dans le cas de la stratégie à 2 interventions à base de pyréthrinoïdes espacées de 14 jours.

Cette période ainsi que celle de l'application en traitement unique à base de pyréthrinoïdes sera reprécisée dans le prochain bulletin.

- **Intervenir sur des maïs ayant dépassé 4 - 5 feuilles**.

▸ En Vienne, le risque sésamie n'est pas généralisé, les dates d'intervention seront abordées dans le prochain bulletin.

2/ Lutte directe contre la sésamie et la pyrale en maïs spéciaux

Sont surtout concernés les maïs semence en Vienne et le maïs Pop Corn en Sud Charente-Maritime.

Dans ce cas, d'autres stratégies peuvent être envisagées par exemple Dimilin à dose pleine suivi d'une application à base de pyréthrinoïdes, une douzaine de jours plus tard.

En maïs spéciaux, avec des exigences accentuées, une intervention spécifique sésamie en seconde génération s'avère nécessaire.

REMARQUES :

- Le contrôle de la sésamie (et dans certains cas de la pyrale) en **première génération** doit se faire **de façon collective par micro-région** pour être vraiment efficace et limiter au mieux les réinfestations et les dégâts des générations suivantes.
- Dans le cas du Dimilin Flo, il n'y a pas de risque de favoriser des pullulations ultérieures de pucerons, il peut être suivi sans délai de la mise en place de trichogrammes pour contrôler la pyrale.

ADIVALOR : COLLECTE DES EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Du 27 au 29 mai

Exceptions :

- Centre Ouest Céréales (20 au 22 mai) ;
- CAC (03 au 05 juin).

Contactez votre distributeur habituel pour connaître les sites et les dates précises ; le professionnel doit ramener les E.V.P.P. chez celui-ci.

Sont collectés :

–les bidons vides plastiques de moins de 30 litres, rincés et égouttés, les bouchons à part ;

–les fûts plastiques vides de 30 à 300 litres avec leurs bouchons ;

–les emballages souples vides (en carton, papier, plastique souple).

Les emballages souples vides d'engrais foliaires sont également collectés selon les mêmes modalités.

REMARQUE : L'attestation de participation à ce type de collecte doit pouvoir être présentée lors des contrôles « conditionnalité » pour les agriculteurs ayant souscrit une M.A.E. en 2007 ou en 2008.